

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 298

1^{er} février 2014

SOMMAIRE

Altafin S.à r.l./BV	14266	Locatem S.A.	14285
Assurances Liberty Sàrl	14304	Logibelux	14271
Athalia	14295	Logwin AG	14264
Avico Junk S.à r.l.	14304	Longeville S.A. SPF	14265
Bali Funding Luxembourg Limited	14267	Lux-Avantage Sicav	14273
Baltamon S.A.	14304	Luxembourg McD Investments S.à r.l.	14269
C.A.R.E. Europe 2., S. à r.l.	14263	Manora S.A.	14289
Chronos International S.A.	14295	Mèdes S.A.	14273
Convictio Fund	14295	MegaFon Luxembourg S.à r.l.	14273
DE Investment Group S.à r.l.	14258	Mia Real Estate S.A.	14286
Dennemeyer	14274	Microventures Investments S.A., SICAR	
Dodol S.A.	14304	14286
Entreprise Générale de Construction		Minnehaha S.A.	14274
Hochtief-Luxembourg S.A.	14258	Mires S.A.	14286
Eura-Audit Luxembourg SA	14295	MVC Company Private S.A. SPF	14266
Juvenys S.à r.l.	14273	Nadic S.A.	14286
Kheops Management S.A.	14272	OCM EPF III KSH France Holdings S.à r.l.	
Kite Holdings S.à r.l.	14272	14296
La Caravelle	14270	Palmes Invest SPF S.A.	14266
La Caravelle	14270	Shaka Invest S.A.	14265
Landscape Development S.A.	14272	SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., so-	
LANGER A.G., société de gestion de patri-		ciété de gestion de patrimoine familial	
moine familial	14269	14267
Larizen Private S.A. SPF	14265	The Greenery Private S.A. SPF	14264
Larojo Sàrl	14271	Thonic S.A. SPF	14264
Lazarus S.A.	14271	VALMA S.A., société de gestion de patri-	
LED Concept Luxembourg, S.à r.l.	14271	moine familial	14267
Le Petit Manoir S.à r.l.	14285	Ware Investments	14290
Licensing Invest S.A.	14270		

HT-LUX S.A., Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 18.517.

Le soussigné, Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

CERTIFIE ET ATTESTE CE QUI SUIT:

Suivant un projet de fusion par devant Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2722 du 31 octobre 2013, la société Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A. (en abrégé HT-LUX S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4 rue de Neuerburg L-2215 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18.517 (la Société) a absorbé, par voie de fusion, Immobiliengesellschaft Curia Kirchberg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4 rue de Neuerburg L-2215 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 24.727.

Conformément aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi") la fusion est réalisée en la forme d'une fusion par laquelle la Société Absorbante absorbe la Société Absorbée.

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 1^{er} décembre 2013.

La Fusion est maintenant accomplie, et a les conséquences suivantes:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;
- la société absorbée cesse d'exister;
- l'annulation des actions ou parts de la société absorbée détenues par la société absorbante.

Luxembourg, le 23 décembre 2013

Me Joseph Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2013180753/29.

(130220327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

DE Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 74.341.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 97.015.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Durman Esquivel S.A., a public company limited by shares duly incorporated and validly existing under the laws of Costa Rica, having its registered office at Calle Blancos de Goicoechea, CR - San José de cinco esquinas de Tibas, registered with the National Register of the Republic of Costa Rica under number 3-101-006779-37;

hereby represented by Miss Lorène RIBIER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 19, 2013.

Said power signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the appearing party, aforementioned, is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of DE Investment Group S.à r.l., having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 97015 and incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on November 14, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on December 10, 2003, page 63056, under number 1314 (the "Company"), and which articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on September 21, 2012 by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, on October 27, 2012, page 127316, under number 2653.

II. That the share capital of the Company currently amounts to seventy-four million three hundred forty-one thousand five hundred Euro (EUR 74,341,500) represented by two million nine hundred seventy-three thousand six hundred sixty (2,973,660) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

III. That the Sole Shareholder declares that it had full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the Title III of the Articles of the Company;
2. Acknowledgement of the resignation of Mr. Francis Durman Esquivel as class A manager of the Company;
3. Appointment of Mrs. Hilde Vandewalle and Mr. Mario Gomez Fernandez as new class A managers of the Company;
4. Appointment of Mr. Julien François as new class B manager of the Company;
5. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the Title III of the Articles of the Company that shall henceforth read as follows:

"Title III - Management

Art. 8. a. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 8. b. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 8. c. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or if more than one Manager has been appointed, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 8. d. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 8. e. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Managers present or by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 8. f. Management Fees and Expenses. The Managers carry out their duties free of charges unless it is otherwise decided by the shareholders to grant them compensation for their management of the company.

Art. 8. g. Managers Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken validly on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties."

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr. Francis Durman Esquivel as class A manager of the Company with immediate effect.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as class A managers of the Company for an unlimited duration:

- Mrs. Hilde Vandewalle, born on July 1st, 1966 in Tielt (Belgium), residing professionally at Avenue de Tervueren 270, 1150 Bruxelles (Belgium);
- Mr. Mario Gomez Fernandez, born on May 3, 1961 in San José (Costa Rica), residing professionally at Calle Blancos de Goicoechea, CR - San José de cinco esquinas de Tibas, the Republic of Costa Rica.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as class B manager of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Julien François, born on June 18, 1976 in Messancy (Belgium), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The Board of Managers is now therefore composed as follows:

- *Class A managers:*

- * Mrs. Hilde Vandewalle; and
- * Mr. Mario Gomez Fernandez;

- *Class B managers:*

- * Mr. Matthijs Bogers; and
- * Mr. Julien François.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated to approximately EUR 1,600.-

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le troisième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Durman Esquivel S.A., une société anonyme gouvernée par les lois du Costa Rica, ayant son siège social Calle Blancos de Goicoechea, CR - San José de cinco esquinas de Tibas, enregistrée auprès du National Register of the Republic of Costa Rica sous le numéro 3-101-006779-37;

ici représentée par Melle Lorène RIBIER, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration en date du 19 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que la comparante, précitée, est actuellement l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité DE Investment Group S.à r.l., ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 97015 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 14 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, le 10 décembre 2003, page 63056, sous le numéro 1314 (la «Société») et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 21 septembre 2012 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, le 27 octobre 2012, page 127316, sous le numéro 2653.

II. Que le capital social de la Société est de soixante-quatorze millions trois cent quarante et un mille cinq cents Euros (EUR 74.341.500) représenté par deux millions neuf cent soixante-treize mille six cent soixante (2.973.660) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25).

III. Que l'Associé Unique déclare qu'il a eu pleine connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation, de telle manière que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification du Titre III des Statuts de la Société;
2. Prise de connaissance de la démission de M. Francis Durman Esquivel en tant que gérant de catégorie A de la Société;
3. Nomination de Mme Hilde Vandewalle et M. Mario Gomez Fernandez en tant que gérants de catégorie A de la Société;
4. Nomination de M. Julien François en tant que gérant de catégorie B de la Société;
5. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le Titre III des Statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Titre III - Gérance

Art. 8.a. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 8.b. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 8.c. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou si plus d'un Gérant a été nommé, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 8.d. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 8.e. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par les Gérants ou par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 8.f. Rémunération et Dépenses. Les Gérants exercent leur mandat à titre gratuit sauf décision contraire des associés de leur accorder une rémunération pour leur gestion de la société.

Art. 8.g. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent valablement des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend connaissance de la démission de Monsieur Francis Durman Esquivel en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérants de catégorie A et pour une durée indéterminée:

- Mme Hilde Vandewalle, née le 1^{er} juillet 1966 à Tielt (Belgique), résidant professionnellement au Avenue de Ter-vuren 270, 1150 Bruxelles, Belgique;
- M. Mario Gomez Fernandez, né le 3 mai 1961 à San José (Costa Rica), résidant professionnellement au Calle Blancos de Goicoechea, CR - San José de cinco esquinas de Tibas (Costa Rica).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérant de catégorie B et pour une durée indéterminée:

- M. Julien François, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Par conséquent, le Conseil de Gérance est désormais composé comme suit:

- *Gérants de catégorie A:*

* Mme Hilde Vandewalle; et

* M. Mario Gomez Fernandez;

- *Gérants de catégorie B:*

* M. Matthijs Bogers; et

* M. Julien François.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 1.600,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. RIBIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56785. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175578/264.

(130214898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

C.A.R.E. Europe 2., S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.153.

Acte rectificatif dépôt L130180234 déposé le 22/10/2013

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Elisa Faraldo, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en vertu de l'autorité qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 18 septembre 2013 et enregistrée à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2013 sous la référence LAC/2013/43568.

Ladite comparante, agissant ès-qualités, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Dans la prédite assemblée générale du 18 septembre 2013, il a été indiqué erronément dans les versions anglaise et française au début du point sub 1) ce qui suit:

"1) the transfer of the entire issued shares of the Company to CEP III First S.à r.l., . . ." et

«1) la cession de la totalité des parts sociales émises de la Société à CEP III First S.à r.l., . . . »,

alors que le début du point sub 1) dans les versions anglaise et française doit se lire comme suit:

"1) the transfer of the entire issued shares of CARE Europe 1 S.à r.l. to CEP III First S.à r.l., . . ." et

«1) la cession de la totalité des parts sociales émises par CARE Europe 1 S.à r.l. à CEP III First S.à r.l., . . . »

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Faraldo-Talmon, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2013. REM/2013/2213. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180684/31.

(130219042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

The Greenery Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.968.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société THE GREENERY PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: THE GREENERY PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001950/19.

(140000263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Thonic S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 169.183.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société THONIC S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: THONIC S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001951/19.

(140000375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Logwin AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

AUSZUG

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates vom 11. September 2013 ist mit Wirkung zum 1. Januar 2014 Herr Tomas Sonntag, geboren am 16. Juli 1960 in Nordhausen/Harz, Deutschland, geschäftsansässig in Suite 2708, 27/F Skyline Tower, 39 Wang Kwong Road, Kowloon Bay, Hong Kong, auf unbestimmte Zeit als Mitglieder des Executive Committee ernannt worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 3.12. 2013.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2014001965/16.

(140000891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Shaka Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9712 Clerveaux, 3B, Montée du Château.

R.C.S. Luxembourg B 104.676.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 décembre 2013

L'assemblée approuve le transfert du siège social:

De L-9710 CLERVAUX 17 Grand Rue

A L-9712 CLERVAUX 3B Montée du Château

L'assemblée prend note du changement d'adresse des époux TOUSSAINT-THIOUX, domiciliés dès à présent à L-9712 CLERVAUX 3B Montée du Château. Monsieur Fernand TOUSSAINT est administrateur, délégué à la gestion journalière.

Madame Josiane THIOUX est administrateur

Fernand TOUSSAINT

Administrateur-délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2014001972/16.

(140001048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Longeville S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.105.

—
Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société LONGEVILLE S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: LONGEVILLE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001920/19.

(140000387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Larizen Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.073.

—
Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société LARIZEN PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: LARIZEN PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001919/19.

(140000290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

MVC Company Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.088.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société MVC COMPANY PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: MVC COMPANY PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001926/19.

(140000265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Palmes Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.094.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société PALMES INVEST SPF S.A., société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: PALMES INVEST SPF S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001931/19.

(140000203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Altafin S.à r.l./BV, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.471.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises par l'Associé unique de la Société en date du 30 décembre. 2013

- L'associé déclare approuver le rapport du liquidateur, le rapport du commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation de la Société;
- Décharge pleine et entière était accordée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat;
- La liquidation a été clôturée et les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 janvier, 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014001986/16.

(140001364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

**SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 57.786.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001944/20.

(14000042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 112.496.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014001954/20.

(14000050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Bali Funding Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 124.299.

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Banc of America Leasing Ireland Co., Limited, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, établie et ayant son siège social à 2, Park Place, Hatch Street, Dublin 2, Irlande, inscrite auprès du Companies Registration Office sous le numéro 424622 Associée Unique»),

ici représentée par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de BALI FUNDING LUXEMBOURG LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social statutaire au Royaume-Uni, et son siège de direction et de contrôle effectif ainsi que le centre de ses intérêts principaux au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.299, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 622 daté du 17 avril 2007, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer son siège de direction et de contrôle effectif ainsi que le centre de ses intérêts principaux du 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise

" **Art. 6.** The Company shall have its effective place of management and control as well as the centre of its main interests at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. This effective place of management and control and centre of main interests may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg with the approval of a resolution of the board of directors of the Company."

- Version en langue française

« **Art. 6.** La Société aura son siège de direction effective et de contrôle, ainsi que le centre de ses intérêts principaux, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg. Ce siège de direction effective et de contrôle ainsi que le centre des intérêts principaux pourra être transféré dans tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg avec l'approbation du conseil de gérance de la Société.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit tant dans leur version anglaise que dans leur version française, la première phrase de l'article 39 relatif à la délibération des conseils de gérance:

- Version en langue anglaise

" **Art. 39.** Provided that the majority of the directors participating to a board meeting are present or represented by alternate in the Grand Duchy of Luxembourg, the other directors or their alternates may validly participate in a meeting of the directors or a committee of directors through the medium of conference telephone or similar form of communication equipment if all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting."

- Version en langue française

« **Art. 39.** Dès lors que la majorité des gérants participant à une réunion du conseil de gérance est présente ou représentée au Grand-Duché de Luxembourg, les autres gérants ou leurs représentants peuvent valablement participer à une réunion des gérants ou à un comité des gérants par voie de conférence téléphonique ou toute autre forme de matériel de communication si toutes les personnes participant à la réunion sont capables d'entendre et de dialoguer entre elles au cours de la réunion.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. AMIDOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 2013. Relation: MER/2013/2620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180656/68.

(130220921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Luxembourg McD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.001,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.645.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 5 décembre 2013, que l'associé McDonald's Grundstücks GmbH a transféré 1 part sociale qu'il détenait dans la Société à:

- GLOBAL RESTAURANT OPERATIONS OF IRELAND LTD., une private limited company, constituée et régie selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à l'adresse suivante: Block 7, Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Irlande et immatriculée auprès du Irish Companies Registration Office sous le numéro 307227.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

GLOBAL RESTAURANT OPERATIONS OF IRELAND LTD	1 part sociale
McD Europe Holdings S.à r.l.	21.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Luxembourg McD Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014002384/20.

(140001146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

LANGER A.G., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 34.018.

L'an deux mille treize, le trois décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LANGER A.G. société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg B 34.018), constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 juin 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 442 du 29 novembre 1990. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial numéro 458 du 10 mars 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les soixante-deux mille quatre-vingt-dix-huit (62.098) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter du 3 décembre 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57098. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180903/54.

(130220398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

La Caravelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014002385/10.

(140001854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

La Caravelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014002386/10.

(140001855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Licensing Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.270.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 2 décembre 2013

- Après lecture de la lettre de démission avec effet immédiat de Monsieur Marc BOLAND de sa fonction d'administrateur, le conseil décide d'accepter cette démission.

- Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Karl LOUARN demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc BOLAND dont il terminera le mandat.

Frédéric MONCEAU / Joeri STEEMAN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014002400/14.

(140000123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

LED Concept Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 78, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 167.758.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2014002398/12.

(140001552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Lazarus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 104.312.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 02 décembre 2013 à 10.45 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Joseph WINDY et Koen LOZIE.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer la société:

JALYNE S.A.

Société anonyme

1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société THE CLOVER, Société anonyme, 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Référence de publication: 2014002394/23.

(140001703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Logibelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 4, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 154.380.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014002404/10.

(140001390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Larojo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.855.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 19 décembre 2013

1. La démission de Monsieur Pierre MESTDAGH de son mandat de gérant est actée avec effet immédiat.
2. La démission de Monsieur Stéphane BAERT de son mandat de gérant est actée avec effet immédiat.

3. Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé gérant en remplacement de Monsieur Pierre MESTDAGH, gérant démissionnaire, pour une durée illimitée.

4. Madame Chantai MATHU, employée privée, née le 08 mai 1968 à Aye, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée gérante en remplacement de Monsieur Stéphane BAERT, gérant démissionnaire, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014002392/19.

(140001476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Landscape Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.586.

—
EXTRAIT

L'assemblée a pris note de la démission de l'administrateur Unique Madame Viktoryia ZAIKO. L'assemblée a décidé de nommer en remplacement de l'administrateur Unique sortant, Monsieur Frédéric LECLERCQ, Dirigeant de Sociétés, né le 1^{er} décembre 1964 à Cambrai (France), demeurant au 10 rue de la Montée L- 3321 BERCHEM au poste d'administrateur Unique.

Monsieur Frédéric LECLERCQ pourra engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014002391/17.

(140001607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Kite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.054.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Kite Holdings S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Cosita Delvaux en date du 25 octobre 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 décembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014002361/17.

(140002167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Kheops Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 162.758.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002368/10.

(140001276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Mèdes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 157.143.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014002422/10.

(140001808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

MegaFon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.235.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Novembre 2013.

MegaFon Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager A

Référence de publication: 2014002428/14.

(140001317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 46.041.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002415/9.

(140002007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Juvenys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 161.616.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société JUVENYS Sàrl établie en date du 19 juillet 2013, que:

1 - La société EVEREST INVESTMENT GROUP S.A., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée au registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124433, a cédé 50 parts sociales à la société BROWN INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée au registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84637.

Suite à cette convention de cession de parts sociales, la répartition des parts sociales est modifiée comme suit:

- BROWN INVESTMENT S.A.	100 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014002358/21.

(140001556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Dennemeyer, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 15.248.

gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 17.12.2013 sind folgende Änderungen unserer Gesellschaft im Handelsregister durchzuführen:

Zu Punkt 11 Verwaltungsratsmitglied(er)/Geschäftsführer:

Die Gesellschafterversammlung nahm die Rücktrittsgesuche der Verwaltungsratsmitglieder:

- Frau Mary Catherine DENNEMEYER, 55, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Luxembourg, vom 30.08.2013
sowie

- Frau Sevim SÜZEROGU, 55, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Luxembourg vom 10.12.2013

zur Kenntnis und beschloss daraufhin die Mandante abuberufen und die entsprechenden Eintragungen im Handelsregister zu löschen.

Ferner wurde beschlossen, das Mandat des nunmehr einzigen Verwaltungsratsmitglieds Dr. Reinhold NOWAK, 55, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Luxembourg, bis zur Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2018 stattfinden wird, zu verlängern.

Zu Punkt 12 tägliche Geschäftsführung

Die Gesellschafterversammlung beschloss, Frau Sevim SÜZEROGU, 55, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Luxembourg, als Delegierte des Verwaltungsrats für die tägliche Geschäftsführung abuberufen und die entsprechende Eintragung im Handelsregister zu löschen.

Zu Punkt 13 Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung

Die Gesellschafterversammlung beschloss, das Mandat der Abschlussprüfers SOCIÉTÉ DE RÉVISION ET D'EXPERTISES SARL (Handelsregisternummer B86145) bis zu Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2018 stattfinden wird, zu verlängern.

Howald, 20. Dezember 2013.

Daniel Diwo.

Référence de publication: 2013180726/28.

(130219294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Minnehaha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 182.805.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Pascal Picci, born on 8 November 1958 in Ecublens, Switzerland, residing at Chemin de la Dent d'Oche 9, 1024 Ecublens, Switzerland,

here represented by Elodie Duchêne, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on 5 December 2013.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a public limited liability company ("société anonyme"), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate Form and Name. These are the articles of association (the "Articles") of a public limited liability company ("société anonyme") whose name is MINNEHAHA S.A. (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not.

2.3 The Company may grant loans and other forms of financing to other group companies or to its shareholders and subsidiaries and provide guarantee and/or security of any sort for the direct or indirect benefit of group companies or shareholders or third parties, in particular in the form of guarantees, pledges, mortgage or fiduciary assignments of assets of the Company.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may carry out all commercial and financial transactions which directly or indirectly related to its purpose. The Company may establish branch offices and subsidiaries in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Munsbach.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors or the sole director (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors or the sole director (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares - Share certificates.

5.1 Share Capital - share premium - reserves

The issued share capital of the Company is set at one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-) divided into one thousand (1,000) shares each with a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) per share.

Any premium paid on any share is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares in relation to which it was paid and will be reserved to the relevant holders of shares in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the director(s) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

The Company may accept contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the director(s) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 Shares

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except where otherwise provided for by these Articles or by the Law.

The shares shall be in registered form.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company. If there are several owners of shares or a smaller denomination of one share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the share or smaller denomination.

5.3 Changes to Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 10 of these Articles and the Law.

5.4 Share Register - Certificates

The Company shall maintain a share register in accordance with the provisions of article 39 of the Law.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates evidencing registration in the share register may be delivered to the shareholders upon request.

5.5 Transfer of Shares - Repurchase of Shares

The shares are transferable in accordance with the provisions of the Law and these Articles.

The Company may repurchase its shares in accordance with the provisions of the Law. For the avoidance of doubt, the repurchased shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority, for as long as the aforementioned shares are held by the Company.

Art. 6. Management.

6.1 The Company may be managed by a sole director for as long as there is one shareholder. If the Company has more than one shareholder (or a shareholders' meeting has acknowledged the existence of more than one shareholder), the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members who need not to be shareholders of the Company.

6.2 The directors shall be appointed by shareholders' decision for a period of maximum six (6) years renewable and shall hold office until their successors are elected.

6.3 A director may be removed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.4 In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next shareholders' meeting. In such case, and for the avoidance of doubt, the board of directors may meet and take decisions and exercise all of its powers without limitation in the same manner as if the board of directors was composed only of directors appointed by the shareholders' meeting.

6.5 The director(s) may be compensated for his/her/their services as director and reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.6 If a legal entity is appointed as director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the legal entity. This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his/her own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the legal entity whom he/she represents. The legal entity may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement permanent representative.

6.7 Any director assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him/her in the name of the Company.

Art. 7. Meetings of the board of directors.

7.1 The board of directors shall appoint a chairman amongst its members. The board of directors may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the directors.

7.2 The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by a majority of the votes cast by those present at any such meeting.

7.3 The board of directors shall meet upon call by the chairman or any director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least two (2) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each director expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be made so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of directors, each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board of directors at such meeting.

7.4 A director may appoint any other director (but not any other person) to act as his/her representative at a board of directors' meeting and to attend, deliberate, vote and perform all his/her functions on his/her behalf at that board of directors' meeting. A director can act as representative for more than one other director at a board of directors' meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) directors are physically present at a board of directors' meeting held in person or participate in person in a board of directors' meeting held in accordance with the provisions of Article 7.5.

7.5 The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

7.6 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast of the directors present or represented at such meeting.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in minutes to be signed by the chairman (or in his/her absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) or any member of the board of directors of the Company.

7.7 Written resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

7.8 In the event that any director of the Company may have any personal interest opposed to the Company's in any transaction submitted for approval by the board of directors, such director shall inform the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such opposing interest shall be reported by the board of directors to the following meeting of shareholders before any vote on any resolution. The above does not apply if the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

7.9 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman (or in his/her absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) or any member of the board of directors of the Company.

Art. 8. Powers of the board of directors. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the meeting of shareholders fall within the competence of the sole director, or in case of plurality of directors, of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more persons who do not need to be directors.

The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine the agent(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 9. Representation and Signatory power. The Company shall be bound by the signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of two members of the board of directors or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

If one or more persons have been entrusted with the daily management and affairs of the Company, the Company will be bound, within the limits of the daily management, by the sole signature of such person(s).

Art. 10. Shareholders' meetings.

10.1 For as long as all the shares are held by only one shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting and takes decisions in writing.

10.2 In case of plurality of shareholders, any regularly constituted shareholders' meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10.3 Any shareholders' meeting shall be convened in accordance with the provisions of the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital so that it is held within the month of such request. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any shareholders' meeting. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the shareholders' meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting, and if they state that they have waived the convening formalities, the shareholders' meeting may be held without prior notice.

10.5 Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he/she/it owns. Each share is entitled to one vote except where otherwise provided for by these Articles or by the Law.

10.6 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the shareholders' meeting, the agenda of the shareholders' meeting, as well as for each item on the agenda the possibility to vote in favour, against, or abstain from voting. Voting forms, which do not contain a vote nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received one (1) day prior to the shareholders' meeting they relate to. Voting forms received after that date will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majorities.

10.7 The shareholders are entitled to participate at shareholders' meetings by videoconference or other telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present, for the determination of the quorum and

majority. These means must comply with technical features allowing an effective participation at the shareholders' meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

10.8 Each shareholder may be represented at any shareholder's meeting by appointing in writing (or by fax or email or any similar means) a proxy or attorney who needs not to be a shareholder.

10.9 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any shareholders' meeting.

10.10 The shareholders' meeting is invested with the broadest power to adopt and to ratify all acts related to the Company's interests. In particular, the shareholders' meeting will be competent in all the areas in which the board of directors, on its sole discretion, wishes for a formal approval of the shareholders' meeting.

10.11 Except as otherwise required by law, resolutions at shareholders' meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast.

Shareholders' meeting convened to amend any provision of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second shareholders' meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous shareholders' meeting. The second shareholders' meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both shareholders' meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by two-third of the votes cast.

Where there is more than one class of shares and the resolutions of the shareholder's meeting are such as to change respective rights thereof, the resolutions must, in order to be valid, fulfill the conditions as to quorum and majority referred to here above with respect to each class.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 11. Annual shareholders' meeting.

11.1 The annual shareholders' meeting shall be held in the registered office, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the, on the first Monday of the month of May at 11 A.M.

11.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual shareholders' meeting shall be held on the following bank business day. The annual shareholders' meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Audit. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with the Law who need not to be shareholders. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more certified auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of a certified auditor instead of a statutory auditor.

Art. 13. Financial year - Distributions.

13.1 Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2014 (all dates inclusive).

13.2 Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.3 Distributions

13.3.1 Except where otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

13.3.2 The shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the board of directors.

13.3.3 Interim dividends may be distributed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the board of directors, subject to the conditions laid down by the Law.

Art. 14. Dissolution and Liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the shareholders' meeting in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the founding shareholder represented as stated above declares to subscribe and pay-up to the extent of one hundred percent (100%), the entire share capital of the Company, represented by one thousand (1,000) shares each with a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) per share, by a contribution in kind consisting in seven (7) shares with a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) each, representing 0.7 % of the subscribed share capital of Kinship AG, a company incorporated and governed by the laws of Switzerland having its registered office at Hergiswil, registered with the Nidwald Commercial Register under number CH-150.3.004.267-6 (the "Contributed Shares").

The contribution in kind of the Contributed Shares has been valued at the amount of one million forty-five thousand nine hundred and twelve Swiss Francs (CHF 1,045,912.-) as approved in a report drawn up by Ernst & Young S.A., independent auditor (réviseur d'entreprises), having its registered office at 7 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Auditor Report") and which concludes as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number to 1,000 ordinary shares of the Company with a nominal value of CHF 1,000.- each, issued with a total share premium of CHF 45,912, hence total consideration amounting to CHF 1,045,912.-."

The value of the contribution in kind of the Contributed Shares is allocated as follows:

- An amount of one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- An amount of forty-five thousand nine hundred and twelve Swiss Francs (CHF 45,912.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The ownership of the Contributed Shares by the founding shareholder has been confirmed by a certificate issued on behalf of Kinship AG.

The Auditor Report, after having been signed "ne varietur" by the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

Resolutions of the shareholder

The founding shareholder, represented as stated here above, takes the following resolutions:

1. The following person is appointed as director for a period ending on the date of the shareholder's meeting approving the annual accounts as at 31 December 2014:

Mr. Pascal Picci, born on 8 November 1958 in Ecublens, Switzerland, residing at Chemin de la Dent d'Oche 9, 1024 Ecublens, Switzerland.

2. The following is appointed as statutory auditor for a period ending on the date of the shareholder's meeting approving the annual accounts as at 31 December 2014:

- Ernst & Young S.A. having its registered office at 7 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B47771.

3. The registered office of the Company shall be established at 6C Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Mr. Pascal Picci, né le 8 novembre 1958 à Ecublens, Suisse, résidant au Chemin de la Dent d'Oche 9, 1024 Ecublens, Suisse.

ci-après représenté par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 5 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination sociale. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui porte la dénomination de MINNEHAHA S.A. (ci après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non.

2.3 La Société peut prêter des fonds et autre forme de financement à toute autre société du groupe à ses actionnaires et filiales, et fournir des garanties et octroyer des sûretés de toute sorte en faveur des sociétés du groupe, ou actionnaires ou parties tierces en particulier sous forme de garantie, gage, hypothèque ou fiducie sur les avoirs de la Société.

2.4 De manière générale, elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.5 La Société pourra en outre réaliser toute transaction commerciale ou financière, qui sont directement ou indirectement liées avec son objet social. La Société peut établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Munsbach.

4.2 Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions.

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

Le capital social émis de la Société est fixé à un million Francs Suisse (CHF 1.000.000,-) divisé en mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de mille Francs Suisse (CHF 1.000,-) chacune.

Toute prime d'émission payée sur toute action est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux actions en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs d'actions en question en cas de distribution, remboursement ou autre. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) actionnaire(s) ou par le(s) administrateur(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut accepter des apports sans émettre d'actions ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) actionnaire(s) ou par le(s) administrateur(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à rapporteur.

5.2 Actions

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf disposition contraire des présents Statuts ou de la Loi.

Les actions seront nominatives.

Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs d'actions gagées doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. S'il y a plusieurs détenteurs d'actions ou de fractions d'action, la Société sera autorisée à suspendre l'exercice des droits y relatifs jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le détenteur, vis-à-vis de la Société, de l'action ou fraction.

5.3 Modifications du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 10 des présents Statuts et de la Loi.

5.4 Registre des Actions - Certificats

La Société maintiendra un registre des actions en conformité avec les dispositions de l'article 39 de la Loi.

La Société devra considérer la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites au registre comme le détenteur de ces actions.

Des certificats établissant l'inscription au registre pourront être délivrés aux actionnaires sur demande.

5.5 Transfert d'Actions - Rachat d'Actions

Les actions sont transférables en conformité avec les dispositions de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la Loi. Pour éviter toute ambiguïté, les actions rachetées ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

Art. 6. Administration.

6.1 La Société peut être gérée par un administrateur unique aussi longtemps qu'elle n'a qu'un actionnaire. Si la Société a plusieurs actionnaires, (ou si une assemblée générale des actionnaires a constaté l'existence de plus d'un actionnaire) la Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

6.2 Les administrateurs sont nommés par décision des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum renouvelable et resteront en fonction jusqu'à leur remplacement.

6.3 Un administrateur pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment par décision adoptée par les actionnaires.

6.4 En cas de vacance(s) au conseil d'administration pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent nommer un ou plusieurs successeurs pour pallier à ces vacances, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Dans un tel cas, et pour éviter tout doute, le conseil d'administration peut se réunir et prendre des décisions et exercer tous ses pouvoirs sans limitation de la même manière que si le conseil d'administration était composé uniquement d'administrateurs nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

6.5 Le(s) administrateur(s) peu(ven)t être rémunéré(s) pour ses/leurs service(s) en tant qu'administrateur(s) et remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des actionnaires.

6.6 Si une personne morale est nommée administrateur, elle devra désigner un représentant permanent qui sera en charge de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant permanent sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il/elle menait cette mission en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire avec la personne morale qu'il/elle représente. La personne morale ne pourra remplacer le représentant permanent que si elle nomme simultanément un représentant permanent en remplacement.

6.7 Aucun administrateur ne contracte en raison de sa fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Réunions du conseil d'administration.

7.1 Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité applicables aux administrateurs.

7.2 Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut nommer un président pro tempore à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

7.3 Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de tout administrateur à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation. L'avis de convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyé par lettre (par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement de chaque administrateur exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil d'administration. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil d'administration, une copie des documents et / ou supports à discuter ou examiner par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque administrateur.

7.4 Un administrateur peut nommer un autre administrateur (mais aucune autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil d'administration. Un administrateur peut agir en tant que représentant pour plus d'un autre administrateur à une réunion du conseil à condition (sans préjudice des exigences de quorum), qu'au moins deux (2) administrateurs soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'article 7.5.

7.5 L'utilisation d'équipement de visioconférence ou conférence téléphonique est permise et les administrateurs utilisant ces technologies seront considérés présents et seront autorisés à voter par vidéo ou téléphone. Après délibérations, les votes peuvent également être émis par écrit ou fax ou télégramme, télex ou téléphone, pourvu que dans ce dernier cas, le vote soit confirmé par écrit.

7.6 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Les décisions du conseil d'administration seront documentées dans des procès-verbaux, à signer par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion) ou par tout membre du conseil d'administration de la Société.

7.7 Des résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration produiront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration.

7.8 Dans le cas où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, cet administrateur devra en informer le conseil d'administration et ne pas prendre part aux délibérations ni aux votes sur cette opération, et ce conflit d'intérêt devra être rapporté par le conseil d'administration lors de la prochaine réunion de l'assemblée générale des actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions. Ce qui précède ne s'applique pas aux opérations conclues dans des conditions normales de marché, ni aux opérations courantes réalisées dans le cours normal de l'activité de la Société.

7.9 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autres seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion), ou tout membre du conseil d'administration de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Le conseil d'administration pourra déléguer, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas nécessairement administrateurs.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra sous-déléguer sa compétence pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration déterminera les responsabilités et la rémunération éventuelle du mandataire, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra aussi conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute(s) personne(s) administrateurs ou non, nommer et révoquer des mandataires et employés et déterminer leurs émoluments.

Art. 9. Représentation et Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature de son administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration ou par

la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Si une ou plusieurs personnes a/ont été déléguée(s) la gestion journalière et les affaires courantes de la Société, la Société sera engagée dans les limites de la gestion journalière par la signature unique de cette ou ces personnes.

Art. 10. Assemblées des actionnaires.

10.1 Aussi longtemps que les actions sont détenues par un seul actionnaire, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend toutes ses décisions par écrit.

10.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, valablement constituée, représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

10.3 Toute assemblée générale devra être convoquée selon les règles prévues par la Loi. L'assemblée est convoquée par requête des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société et ce dans le mois suivant l'introduction de la requête. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent requérir l'adjonction d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par voie de courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée générale.

10.4 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir renoncé aux formalités s'attachant à la convocation, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

10.5 Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions qu'il détient. Chaque action donne droit à une voix sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts ou par la Loi.

10.6 Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen de formulaires de vote envoyés par voie postale ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires de vote fournis par la Société, lesquels indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée générale, l'ordre du jour ainsi que pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, la possibilité de voter en faveur, contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens du vote ni l'abstention seront considérés comme nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus un (1) jour précédant l'assemblée générale y relative. Les formulaires de vote reçus postérieurement à cette date ne seront pas pris en considération pour la détermination du quorum et majorité.

10.7 Les actionnaires peuvent participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification, et sont réputés présents pour la détermination du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de manière continue.

10.8 Chaque actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou d'autres moyens similaires) une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

10.9 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée générale.

10.10 L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

10.11 Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple de voix exprimées.

L'assemblée générale convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne peut délibérer valablement que si la moitié du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications aux Statuts proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée générale peut être convoquée suivant les règles prévues par la Loi. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats recueillis lors de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale pourra délibérer valablement indépendamment de la proportion du capital représentée. Tant à la première qu'à la seconde assemblée générale, les résolutions, en vue de leur adoption, devront être prises par deux-tiers des voix exprimées.

Lorsqu'il y a plus d'une catégorie d'actions et que les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont de nature à modifier leurs droits respectifs, les décisions doivent, pour être adoptées, remplir les conditions de quorum et de majorité ci-avant décrites pour chacune des catégories.

La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des actionnaires augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Art. 11. Assemblée générale annuelle.

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation le premier lundi du mois de mai à 11 h 00.

11.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Audit. En conformité avec la Loi, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Indépendamment de ce qui précède, la Société sera contrôlée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) dans les cas prévus par la loi ou lorsque la loi permet à la Société d'opter pour, et que cette dernière choisit d'opter pour la nomination d'un réviseur d'entreprise agréé en lieu et place d'un commissaire aux comptes.

Art. 13. Exercice social - Distributions.

13.1 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes les dates étant comprises comme incluses).

13.2 Réserve légale

Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société devra être alloué à une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

13.3 Distributions

13.3.1 Sauf dispositions contraires des présents Statuts, chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions émises.

13.3.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration.

13.3.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, sous réserves des dispositions prévues par la Loi.

Art. 14. Dissolution et Liquidation.

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension de droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution sur décision judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra être décidée qu'en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, l'actionnaire fondateur, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire et libérer à hauteur de cent pourcent (100 %), l'entièreté du capital social de la Société, représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de mille Francs Suisse (CHF 1.000,-) chacune, par apport en nature consistant en sept (7) actions, ayant une valeur nominale de mille Francs Suisse (CHF 1,000) chacune, et représentant 0.7 % du capital social souscrit de Kinship AG, une société constituée et régie par les lois de Suisse, ayant son siège social au Hergiswil, immatriculée auprès du registre de commerce de Nidwald sous le numéro CH-150.3.004.267-6 (les «Actions Apportées»).

L'apport en nature des Actions Apportées a été évalué à un montant de un million quarante-cinq mille neuf cent douze Francs Suisse (CHF 1.045.912,-) tel qu'approuvé dans un rapport établi par Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 7 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, (le «Rapport de l'Auditeur») et qui conclut:

«Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins en nombre à 1.000 actions de la Société avec une valeur nominale de CHF 1.000 chacune, émises avec une prime d'émission totale de CHF 45.912», à savoir un apport total de CHF 1.045.912.»

La valeur de l'apport en nature des Actions Apportées est allouée comme décrit ci-dessous:

- Un montant de un million de Francs Suisse (CHF 1.000.000,-) est alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de quarante-cinq mille neuf cent douze Francs Suisse (CHF 45.912,-) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

La propriété des Actions Apportées par l'actionnaire fondateur a été confirmée par un certificat émis au nom de Kinship AG.

Le Rapport de l'Auditeur, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Résolution de l'actionnaire

L'actionnaire fondateur, représenté comme mentionné ci-dessus prend les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2014:

Mr. Pascal Picci, né le 8 novembre 1958 à Ecublens, Suisse, résidant au Chemin de la Dent d'Oche 9, 1024 Ecublens, Suisse.

2. La personne suivante est nommée en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2014:

- Ernst & Young S.A. ayant son siège social au 7 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771,

3. Le siège social de la Société est établi au 6C Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ EUR 3.000.-.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la demande du/des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s) et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. DUCHÊNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57617. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180957/620.

(130220261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Le Petit Manoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.037.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002396/10.

(140001221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Locatem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.758.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 2 décembre 2013

- Après lecture de la lettre de démission avec effet immédiat de Monsieur Marc BOLAND de sa fonction d'administrateur, le conseil décide d'accepter cette démission.

- Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Frédéric MONCEAU demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc BOLAND dont il terminera le mandat.

Karl LOUARN / Joeri STEEMAN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014002403/14.

(140001297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Mia Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 45.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014002453/10.

(140001330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Microventures Investments S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.744.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002454/10.

(140001466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Mires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.305.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014002460/10.

(140001859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Nadic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 182.228.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon, 65, rue de Freylange (Belgique), ici représenté par Mademoiselle Morgane HIM, employée privée, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 octobre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er} . La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les "Statuts").

La société (ci-après la "Société") adopte la dénomination de: "NADIC S.A."

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour principal objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La Société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur-délégué.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 12. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 13. La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la Société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 14. La société anonyme peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale est également autorisée à octroyer des tantièmes à ses administrateurs.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} jeudi du mois d'avril, à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine 31 décembre 2014.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, pré-qualifié et représenté comme dit ci-avant, et intégralement libérées par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Comme autorisé par la Loi de 1915 et les Statuts, Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 20 octobre 1948, demeurant à B-6700 Arlon, 65, rue de Freylange (Belgique), est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3) La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "EP INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130232, est nommée commissaire de la Société, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

5) Le siège social de la Société sera établi à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NADIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 décembre 2013. LAC/2013/54848. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170993/166.

(130208378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Manora S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.015.

Par la présente, nous vous informons de notre démission de la fonction de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Pour Alpha Expert S.A.

Référence de publication: 2014001694/11.

(140000442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Ware Investments, Société Civile.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg E 5.234.

— STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the 27th day of November.

The undersigned,

1) Mr, Tomasz Andrzej BERZYNSKI, Director of companies, born in Lublin (Poland) on 01/10/1956, residing at We-
teranow 34 m.4, 20-044 Lublin (Poland),

2) Mrs. Agnieszka GORECKA, Director of companies, born in Pulawy (Poland) on 19/09/1971, residing at Altanowa
4 m.33, 20-819 Lublin (Poland),

have drawn up the following Articles of Incorporation of a "société civile" which they declare to constitute among
themselves,

Art. 1. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating
interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those
participating interests.

The object of the company is furthermore, in Grand Duchy of Luxembourg or abroad, all transactions which may be
connected directly or indirectly with the company's object or facilitating its extension, development or exploitation,
insofar as they do not contravene the company's status as a "société civile".

Art. 2. The name of the company is "WARA INVESTMENTS", Société Civile.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraor-
dinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or
in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 5. The share capital is fixed at TWENTY THOUSAND EUROS (20.000.-EUR), represented by TWENTY THOU-
SAND (20.000) shares with a nominal value of ONE EURO (1, - EUR) each.

Art. 6. The transfer of shares shall be carried out through a deed executed and authenticated by a notary or by a
simple contract in compliance with article 1690 of the Civil Code. Shares shall only be transferred "inter vivos" to partners
or to non-partners by means of unanimous decision of all the partners.

In case of transfer of shares by reason of a death the heirs or legatees of the deceased partner must be approved by
unanimous decision of the surviving partners. Such consent shall, however, not be required when the shares are trans-
mitted as a legacy in direct line, i.e. to the legal heirs.

Art. 7. Each share shall, in respect of the company's net assets and share of profits, confer to the partner the right to
a fraction proportional to the number of existing shares.

Art. 8. Between themselves, the partners are each liable for the debts of the company in proportion to the number
of shares which he/she holds.

The partners are liable towards creditors of the company, for such debts in conformity with Article 1863 of the Civil
Code,

Art. 9. The company will not be dissolved by the death of one partner or several partners, but will continue to exist
among the survivors and legal heirs of the deceased partner or partners.

The loss of legal rights or bankruptcy of a partner or of several partners will not put an end to the company, which
will continue among the other partners excluding the barred or bankrupt partners.

Each share is indivisible with regard to the company. Co-owners are required, as regards exercising their rights, to be
represented towards the company by only one of them or by a commonly-appointed proxy holder chosen from among
the other partners.

The rights and obligations attached to each share follow its ownership. The ownership of a share carries with it full
rights and obligations as regards compliance with the Articles and with the resolutions taken by the General Meeting.

Art. 10. The company is managed and administered by one or several managers nominated by the General Meeting of
partners, which fixes their number and the duration of their mandate. In case of the death, resignation or impediment of
one of the managers, his/her replacement shall be decided upon by the partners.

The mandate of the manager or managers may only be revoked by unanimous decision of all the partners.

Art. 11. The manager(s) is/are Invested with the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all acts and transactions within the company's object as well as all administrative acts.

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager.

Art. 12. Each partner has unlimited rights regarding the supervision and verification of ail the business of the company.

Art. 13. The company's financial year shall begin on the first of January and snail end on the thirty-first of December of each year,

Art. 14. The partners shall meet at least once per year at the place which is Indicated in the convening notice.

The partners may be convened to an extraordinary meeting by the manager or managers if they consider it appropriate, but they must be convened within one month of a request from one or several partners representing at least one-fifth of all the shares.

Convening notices for ordinary or extraordinary meetings take the form of registered letter sent to the partners at least five days before the meeting and containing in summary form a description of the purpose of the meeting.

The partners may meet by oral agreement and without notice if all the partners are present or represented.

Art. 15. At all meetings, each share has the right to one vote. Resolutions are adopted by simple majority vote of the partners present or represented.

In case of division of ownership of the shares between the bare-owner and the usufructuary, the voting right ls held by the usufructuary.

Art. 16. The partners are empowered to amend the Articles, whatever the nature and importance of such amendments. Decisions to amend the Articles must be taken by unanimous vote of all the partners.

Art. 17. In the event of anticipated dissolution of the company, the liquidation shall be conducted by the good offices of one or more of the partners, or any other liquidator as shall be decided upon, and whose powers shall be determined by the partners.

The liquidator or liquidators may, by decision of the partners, contribute part or all of the assets, rights and obligations of the company in liquidation to another civil or commercial company or cede to a company or any other person such assets, rights and obligations.

The net result of the liquidation, after settlement of the company's commitments, is shared among the partners in proportion to the number of shares held by each of them.

Art. 18. Articles 1832 to 1872 of the Civil Code shall apply in respect of anything not provided for in these statutes.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December, 2014.

Subscription - Payment

1) Mr. Tomasz Andrzej BERZYNSKI, prenamed, declares to subscribe to nineteen thousand eight hundred (19.800) shares of the company, and pay them by (i) contribution in kind of 110.000 shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31, -) each representing 100% of the share capital of the company "KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF", a family asset management company existing under the law of Luxembourg, with registered office at Rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg, registered with RCS Luxembourg under the number B 140561, and by (ii) contribution in cash of eighteen thousand eight hundred euros (EUR 18.800.-)

2) Mrs. Agnieszka GORECKA, prenamed, declares to subscribe to two hundred (200) shares of the company, and pay them by contribution in cash of two hundred euros (EUR 200.-).

It results from a certificate issued on the 27/11/2013, by the sole director of the company KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, a family asset management company existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at Rue Aldringen 23, L-1118 Luxembourg, (the "Company") registered with RCS Luxembourg under the number B 140561, that:

- "Mr. Tomasz Andrzej BERZYNSKI, Director of companies, born in Lublin (Poland) on 01/10/1956, residing at Weteranow 34 m.4, 20-044 Lublin (Poland), is the owner of 110.000 shares with the nominal value of EUR 31,- each of the Company;

- such shares are fully paid-up;

- Mr. Tomasz Andrzej BERZYNSKI, prenamed, is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Luxembourg law and the articles of association of the company, the shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Luxembourg, will be effected upon registration of the deed documenting the said contribution in kind;

- the company's shares totalling 110.000 shares to be contributed are worth EUR 18.635.216,46 according to the attached valuation report;

- the said estimation has not decreased till today"

The amount of one thousand euros (EUR 1.000.-) is transferred to the share capital and the surplus, being eighteen million six hundred thirty four thousand two hundred sixteen euro and forty-six cents (EUR 18.634.216,46), will be transferred to a share premium account.

Such certificate, as well as the aforementioned valuation report dated on 27 november 2013, after signature ne varietur by the Parties hereto as aforementioned shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The parties hereto declare that all the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) and expressly acknowledge that the part of the payment in cash in the amount of NINETEEN THOUSAND EUROS (19.000.-EUR) is being made by wire transfers to the credit of the company and is thus available to the company.

Extraordinary general meeting

And at this moment, the partners as aforementioned, representing the whole of the share capital of the company, have met in extraordinary general meeting, to which they acknowledge that they have been duly convened, and have unanimously passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:

- Mr, Philippe AFLALO, director of Companies, born in Fes (Morocco) on 18 December 1970, residing professionally at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- Mrs, Marie-Laure AFLALO, director of companies, born in Fès (Morocco) on 22 October 1966, residing professionally at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager.

2) The address of the company is established at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

The present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up and signed in Luxembourg, on the day first written above.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le 27 novembre

Les soussignés,

1) Monsieur Tomasz Andrzej BERZYNSKI, Administrateur de sociétés, né à Lublin (Pologne) le 01/10/1956, demeurant à Weteranow 34 m.4, 20-044 Lublin (Pologne),

2) Madame Agnieszka GORECKA, Administrateur de sociétés, née à Pulawy (Pologne) le 1S/Q9/1971, demeurant à Altanowa 4 m.33, 20-819 Lublin (Pologne),

Lesquels soussignés, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de «WARA INVESTMENTS» Société Civile.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à VINGT MILLE EUROS (20.000.-EUR) représente par VINGT MILLE (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux»

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil,

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins d'un ou plus associés ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

1) Monsieur Tomasz Andrzej BERZYNSKI, prénommé, déclare souscrire dix-neuf mille huit cents (19.800) parts sociales de la société et les libérer moyennant (i) apport en nature de cent dix mille (110.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-EUR) chacune, représentant 100% du capital social de la société "KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF", une société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro 3 140561 et (ii) par apport en espèces de dix-huit mille huit cents euros (18.800.-EUR).

2) Madame Agnieszka GORECKA, prénommée, déclare souscrire deux cents (200) parts sociales de la société et les libérer moyennant apport en espèces de deux cents euros (200.-EUR).

Il résulte d'un certificat émis en date du 27/11/2013 par l'administrateur unique de la société KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, («la Société») immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 140561 que:

«- "M. Tomasz Andrzej BERZYNSKI, administrateur de sociétés, né à Lublin (Pologne) le 01/10/1956, demeurant à Weteranow 34 m.4, 20-044 Lublin (Pologne), est le propriétaire de 110.000 actions d'une valeur nominale de 31.-EUR chacune de la Société;

- Lesdites actions apportées sont entièrement libérées;
- M. Tomasz Andrzej BERZYNSKI, prénommé, est le seul ayant-droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une tierce personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société ces actions sont librement transmissibles.
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises à Luxembourg, seront effectuées dès l'enregistrement de l'acte documentant le dit apport en nature;
- les 110.000 actions apportées de la société sont estimées à une valeur de 18.635.216,46 EUR, selon le rapport d'évaluation ci-joint;
- Cette évaluation n'a pas diminué jusqu'à ce jour»

Le montant de mille euros (1.000.- EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir dix-huit millions six cent trente quatre mille deux cent seize euros et quarante-six cents (EUR 18.634.216,46) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, ainsi que le certificat d'évaluation daté du 27/11/2013 susmentionné, après signature "ne varietur" par les parties aux présentes, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Les parties aux présentes déclarent que toutes les parts sociales ont été intégralement libérées et reconnaissent expressément que la partie du paiement en espèces à concurrence de la somme de DIX-NEUF MILLE EUROS (19.000.-EUR) est effectué par virements bancaires au profit de la société et est donc à la libre disposition de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant la totalité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dénié convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
- Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

2. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et signé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Tomasz Andrzej BERZYNSKI / Agnieszka GORECKA.

Référence de publication: 2013176342/267.

(130214486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Convictio Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.456.

Après obtention de l'agrément de Monsieur Otto par la CSSF en date du 27 décembre 2013, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Administrateur et Président du Conseil d'Administration:

- Rudy Paulet, 37 A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Administrateurs:

- Didier Bensadoun, 37 A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Frédéric Otto, 37 A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002124/16.

(140001083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Eura-Audit Luxembourg SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 44.227.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 9 décembre 2013:

Que l'Assemblée a constaté la démission du Commissaire aux Comptes et qu'elle nomme en remplacement à compter de ce jour, pour les exercices 2010, 2011, 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de 2015:

- La société Audit Central SARL ayant son siège social au 2, cité JFL Alexandre de Colnet L-8061 Bertrange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145074 et représentée par son Gérant Monsieur Helmut HAVENITH

Le mandataire

Référence de publication: 2014002194/16.

(140001289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Chronos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 71.770.

Le Bilan au 31 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014002120/10.

(140001101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Athalia, Société Civile.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg E 4.796.

La dénomination sociale de l'associé AXA Private Equity Switzerland AG, avec siège social au 42, Affolternstrasse, 8050 Zurich, Suisse, a changé et est à présent ARDIAN Investment Switzerland AG, avec effet au 28 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001994/11.

(140001730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

OCM EPF III KSH France Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.403.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of December,
Before us, Maître Jean Seckler, notary in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

KSH Europe Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and a share capital in an amount of EUR 12,500.-, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 170.057 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM EPF III KSH France Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

Thereupon KSH Europe Holdings S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besancon (France), residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Justin BICKLE, company manager, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England; and

- Mr Sava SAVOV, company manager, born on June 1st, 1977 in Karnobat, Bulgaria, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre décembre,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

KSH Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26 A, boulevard Royal, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social de 12.500 EUR, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.057,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM EPF III KSH France Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, KSH Europe Holdings S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Figen EREN, gérante de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon (France), ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Justin BICKLE, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre; et

- Monsieur Sava SAVOV, gérant de sociétés, né le premier juin 1977 à Karnobat, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 décembre 2013. Relation GRE/2013/4982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173458/430.

(130211291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Assurances Liberty Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 151.357.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Après avoir délibéré, les associés prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Après avoir pris connaissance du rapport des commissaires à la liquidation, approuve le rapport des liquidateurs ainsi que les comptes de liquidation. Le rapport des commissaires à la liquidation, après avoir été signé restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.
2. Les associés donne décharge pleine et entière aux liquidateurs et aux commissaires à la liquidation.
3. Les associés prononcent la clôture de la liquidation de la société.
4. Les associés décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au 91, rue de Trevires, L-2444 Luxembourg.

Luxembourg le 09/08/2013.

Les associés présents:

50/100 parts Carlos Paiva / 50/100 parts Lamine Belkeiri

Référence de publication: 2014002026/19.

(140001978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Baltamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 141.663.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 décembre 2013

Le siège social de la société est transféré au 17 rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG

Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à LUXEMBOURG, et Madame Sophie ERK, employée privée, née le 15.12.1974 à THIONVILLE (France), tous domiciliés professionnellement au 17 rue Beaumont L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

BALTAMON S.A.

Référence de publication: 2014002052/16.

(140001339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Avico Junk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 16-18, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 104.999.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014002038/10.

(140001107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Dodol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.345.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002919/9.

(140002068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.
